

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 7/8 2014

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Synode d'été du 20.5.14 : communiqué de presse	4
2 Synode d'été du 20.5.14 : PV des décisions	6
3 Décision soumise au référendum : abrogation art145	9
4 Révision totale : « Ordonnance sur la Catéchèse »	10
5 Guide : Autonomie et liberté d'action des paroisses	11
6 Appel aux paroisses : signalez les mutations !	11
7 Préavis : conférences des présidences 2014	12
8 Installations : nouveaux ministres	12
9 Dimanche de la Bible 31 août : appel aux dons	13
10 Dimanche de l'Eglise 2014 : résultat de collecte	14
11 Recherchons anciens rapports en français	14
12 Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 août	15

Chère lectrice
Cher lecteur

Ces jours-ci a lieu le championnat du monde de football. Vous pensez peut-être: qu'est-ce que le football a à voir avec l'Eglise et le christianisme? L'Eglise et le football sont deux choses bien distinctes !

Le président de la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse (FEPS), Gottfried Locher, a récemment expliqué dans une interview sur ref.ch à propos du thème « football et religion », qu'il valait mieux « ne pas chercher l'Evangile dans un stade de football ». Un match serait « un combat corps à corps, une sorte de lutte vitale domestiquée. Là où d'autres se battent, nous jouons volontiers les voyeurs. Nous voulons voir des vainqueurs et des perdants. Voilà pourquoi nous regardons ces matchs ». Mais Gottfried Locher situe le « problème » moins du côté des joueurs – aussi longtemps qu'ils jouent correctement – que du côté des spectateurs. Il nous exhorte à ne pas uniquement regarder, mais à participer activement à la vie : « nous ne vivons pas pour regarder vivre les autres. Allez, sur le terrain ! ».

«Fair Play for Fair Life » (Jeu loyal pour une vie équitable) est la devise d'une campagne que Pain pour le Monde et l'Eglise évangélique d'Allemagne lancent à l'occasion du championnat du monde de football au Brésil. Cette action entend rappeler que dans la vie, il ne s'agit pas d'imposer ses propres intérêts, mais de faire attention aux autres, de les fortifier et de les impliquer délibérément. Le championnat du monde deviendrait ainsi un appel au réveil, afin que nous nous engagions en faveur d'un jeu loyal et d'une vie équitable pour tous. Une fête du football pour plus d'engagement chrétien en faveur des habitants du Brésil et du monde. Si le championnat du monde peut contribuer à plus de chaleur humaine, alors des expressions comme « le gazon saint » ou « les pèlerins dans les cathédrales modernes » peuvent contenir quelque chose de vrai.

Allez, sur le terrain! De tout temps, notre Eglise a suivi cet appel permanent à s'engager pour le bien de tous. Plus que jamais, il s'agit de se soucier des prestations de l'Eglise qu'accomplissent des milliers de personnes de manière désintéressée et bénévole. La

discussion en cours concernant la relation entre l'Eglise et l'Etat offre la possibilité de montrer tout ce que nos collaboratrices et collaborateurs accomplissent dans les paroisses et les régions. Cela va des offres de formation et de conseil au travail parmi la jeunesse et le troisième âge, en passant par le soutien aux marginaux, aux chômeurs et aux migrants. Nous pouvons affirmer sans fausse modestie que sans l'engagement de l'Eglise, la société serait bien plus pauvre et plus froide.

Allez, sur le terrain! A l'instar de notre société, notre Eglise est en constante mutation. Il est important de réfléchir ensemble de temps en temps pour savoir dans quelle direction nous voulons aller en tant qu'Eglise et ce que nous devons faire pour y arriver. Le Synode de discussion 2013 à Granges a reconnu la nécessité de réfléchir à une nouvelle orientation. L'atmosphère de renouveau et d'unité perceptible à ce Synode a motivé par la suite quelques délégués de lancer la motion « Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble ». A l'occasion du Synode d'hiver 2013, cette motion a été transmise au Conseil synodal qui fut chargé de lancer un processus visionnaire en collaboration avec des représentant-e-s du Synode.

Il y sera d'abord question de contenus et non de structures. En partant de la question de Dieu, une vision et des idées d'action seront conçues ces prochaines années, lesquelles seront tangibles, vivifiantes et inédites et conduiront notre Eglise, avec l'aide de Dieu, dans la direction souhaitée.

Cordiales salutations,

Daniel Inäbnit
Chancelier de l'Eglise

Le Synode de l'Eglise réformée Berne-Jura-Soleure s'engage en faveur de la Maison des religions et de la catéchèse pour enfants et adolescents vivant avec un handicap

Le Synode d'été des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est déroulé dans le contexte de la décision du Grand Conseil bernois de réduire le nombre des postes pastoraux financés par le canton de Berne. Le président du Conseil synodal, Andreas Zeller, a insisté sur la volonté de l'Eglise réformée de rendre cette décision la plus supportable possible pour l'Eglise et les paroisses. Les craintes d'un démantèlement de la présence de l'Eglise notamment dans les régions périphériques ont d'ailleurs fait l'objet d'une interpellation. Le Parlement de l'Eglise a en outre décidé d'augmenter les contributions financières de l'Eglise en faveur de la Maison des Religions à Berne, qui sera inaugurée en décembre prochain, de même qu'en faveur de la catéchèse pour enfants et jeunes handicapés. Il a par ailleurs approuvé les comptes annuels et le rapport d'activité 2013.

A l'ouverture de la session d'été du Parlement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a donné des informations sur les derniers développements dans la question des relations entre l'Etat de Berne et l'Eglise. Le Conseil synodal entend accompagner au mieux la décision du Grand conseil de réduire progressivement le nombre des postes pastoraux. Andreas Zeller a rappelé que la définition des critères pour l'attribution des postes pastoraux était une affaire intérieure de l'Eglise. Ces critères doivent être affinés et adaptés aux besoins actuels des paroisses. Le futur mode de calcul doit également contribuer à combler le fossé qui se dessine entre paroisses rurales et paroisses des agglomérations. Par ailleurs, les critères d'attribution de postes doivent favoriser les coopérations en fusions entre paroisses et non pas constituer un obstacle.

Dans sa réponse à une interpellation des députées Ivana Fucik, Gadmen, Vreni Gschwind, Meiringen et Barbara Schläppi, Guttannen, Andreas Zeller a insisté sur le fait que le Conseil synodal n'entendait aucunement se prêter à des mesures qui signifieraient un démantèlement des postes pastoraux dans les régions périphériques. Il a par ailleurs exprimé le souhait que l'on ne mette pas en concurrence les régions rurales et les villes. Le Conseil synodal soumettra fin juin à la Direction des Eglises ses propositions relatives aux critères d'attribution des postes pastoraux.

Soutien au travail de projet au sein de la Maison des religions

La Maison des religions à Berne sera inaugurée en décembre 2014. Le projet prévoit de réunir huit religions sous un même toit, d'offrir un lieu pour les célébrations et les fêtes et de créer ainsi un espace de dialogue fécond. Le Synode a approuvé une contribution annuelle de 100'000 CHF pour les années 2015–2018 en faveur de l'association «Maison des religions – Dialogue des cultures». Ce montant sera consacré à la réalisation de projets, au financement du programme d'activités et au travail de coordination.

Comptes annuels excédentaires

A une large majorité, le Synode a approuvé les comptes annuels 2013. Avec un total de recettes de 27,86 mio. de CHF et des dépenses de 27,38 mio. de CHF, les comptes bouclent avec un excédent de 484'000 CHF alors que le budget prévoyait une perte de 242'000 CHF. Ce résultat réjouissant s'explique d'une part par des économies au niveau des charges de personnel et de matériel, d'autre part par le revenu exceptionnel de près de 1,1 mio provenant de la vente d'une parcelle restante à l'emplacement de l'ancien centre de Gwatt et de la propriété par étage du Bürenpark qui abritait une partie de l'administration de l'Eglise. Compte tenu de ce bon résultat, le Synode a adopté une proposition de la Fraction des indépendants demandant d'octroyer pour l'année 2014 un rabais supplémentaire de 1% sur la redevance versée par les paroisses à l'Union synodale. Ce rabais vient s'ajouter à celui de 1% déjà octroyé au moment de l'adoption du budget 2014.

Augmentation de la participation financière de l'Eglise aux coûts de la catéchèse pour personnes vivant avec un handicap

Le Synode a adopté une motion des députés Andreas Aeschlimann, Frauenkappelen, et Hans Herren, Boll, demandant l'augmentation de la contribution à 1000 francs par élève (au lieu des 300 francs actuellement) en faveur des organisations responsables de la catéchèse pour personnes handicapées dans la partie alémanique du canton et dans l'arrondissement ecclésiastique de Soleure.

En outre, le Synode a...

- adopté le Rapport d'activité 2013 des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Par le texte et l'image, le rapport rend compte des nombreuses activités de l'Eglise dans les paroisses, régions et dans le monde et de la diversité de ses actrices et acteurs, qui mettent leurs talents, leur savoir-faire et leur enthousiasme à son service;

- approuvé à l'unanimité la suppression du Chapitre diaconal, dans le sillage de la réforme des ministères et de l'importance équivalente accordée aux termes de cette réforme aux trois ministères – pastoral, catéchétique et socio-diaconal. Le lien entre les diacres / collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux est désormais assuré dans le cadre de conférences qui ont lieu régulièrement avec le Conseil synodal;
- adopté une résolution contre l'initiative Ecopop;
- fait ses adieux à Robert Gerber, Granges et l'a remercié pour le savoir-faire avec lequel il dirigé les débats comme président du Synode durant ces deux dernières années;
- remercié Roland Perrenoud, le président sortant de la Commission des finances de Bienne pour son action attentive en faveur des finances de l'Eglise.

2

Synode d'été du 20 mai 2014 Procès-verbal des décisions

Décisions

- Point 1: Accueil par le président du Synode
- Point 2: Relations entre l'Eglise et l'Etat; approbation. Information: Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil synodal concernant les derniers développements au sujet des relations « Eglise-Etat ».
- Point 3: Procès-verbal du Synode d'hiver des 3-4 décembre 2013. Approbation: Le procès-verbal du Synode d'hiver des 3-4 décembre 2013 est approuvé.
- Point 4: Election d'un membre de la Commission d'examen de gestion; élection complémentaire au siège d'Hans-Ueli Schmocker, démissionnaire. Election: Est élue Madame Renata Aebi-Aebischer, Bellmund.
- Point 5: Election de deux membres de la Commission du Synode de réflexion
 - Point 5.1: Election complémentaire au siège de Margrith Cavin-Peter, élue à la Commission des finances. Election: Est élue Madame Ivana Fučík-Michoin, Gadmen.
 - Point 5.2: Election complémentaire au siège d'Eva Koschorke, démissionnaire; élection. Décision: Le Synode prend connaissance du

report du point 5.2 « Election complémentaire au siège d'Eva Koschorke, démissionnaire; élection au Synode constitutif du 12 novembre 2014.

- Point 6: Election d'un scrutateur de la fraction des positifs; élection complémentaire au siège de Hans-Ueli Schmocker, démissionnaire. Election: Est élue Madame Maria Etter-Ramseyer, Meikirch.
- Point 7: Rapport d'activité. Approbation: Le rapport d'activité 2013 est approuvé.
- Point 8: Comptes annuels 2013; approbation. Décisions: Le Synode décide:
 1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence d'un montant de CHF 584'879,
 2. de verser CHF 500'000 supplémentaires au fonds de rénovation immobilière,
 3. de verser CHF 400'000 supplémentaires au préfinancement du renouvellement de l'équipement informatique prévu en 2014,
 4. de verser au capital propre l'excédent de recettes restant d'un montant de CHF 484'685.10,
 5. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2013 dans sa version présentée,
 6. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses,
 7. d'accorder aux paroisses, conformément au procès-verbal concernant le débat sur le budget lors du Synode d'hiver 2013, un rabais complémentaire de 1% sur le taux de redevance pour l'année 2014, conformément aux chiffres 2.1, 2.2 et 2.3 du procès-verbal du Synode d'hiver 2013 (p. 164) et de le traiter comme un crédit complémentaire pour l'année 2014.
- Point 9: Dissolution du chapitre diaconal; abrogation de l'article 145 du Règlement ecclésiastique (RE) et modification de l'article 145a RE; première lecture et renonciation à une deuxième lecture. Décision :
 1. Le Synode approuve la dissolution du chapitre diaconal.
 2. Il décide d'abroger l'article 145 et de modifier l'article 145a du Règlement ecclésiastique conformément au tableau synoptique en annexe.
 3. Il renonce à une deuxième lecture.
- Point 10: Association « Maison des religions – dialogue des cultures » – Poursuite du soutien du projet: position dans les charges « travail interreligieux » – rapport intermédiaire; approbation; décision. Décision:
 1. Le Synode prend connaissance du rapport d'activités de l'Association «Maison des religions – dialogue des cultures» pour la période 2011-2014.

2. Le Synode approuve une contribution à l'Association « Maison des religions – dialogue des cultures ». sous la forme d'un versement de CHF 100'000 par an pour les années 2015–2018 (compte 560.332.11). Ce montant est destiné au financement des travaux en lien avec le contenu du programme d'activités et la coordination.
3. Le Synode attend pour le Synode d'été 2018 la présentation d'un rapport de l'Association « Maison des religions – dialogue des cultures». Sur la période correspondant à la subvention, soit 2015–2017, rapport qui servira de base à la décision concernant la poursuite ou non de la collaboration après 2018.

Interpellations nouvelles :

- Point 11: Motion des députés Andreas Aeschlimann et Hans Herren concernant la catéchèse spécialisée; Meilleure répartition des coûts; transfert; décision. Décision: Le Synode approuve la modification suivante portée à la décision du Synode du 8 juin 2004, resp. du 29 novembre 2005: Dès 2015, une contribution aux frais récurrente pour un maximum de CHF 1'000.00 par élève sera versée aux institutions qui délivrent une catéchèse spécialisée dans la région germanophone du canton de Berne et dans l'Arrondissement ecclésiastique de Soleure.
La contribution aux frais dépend d'une comptabilité transparente de l'institution et doit au maximum couvrir les frais. Cette contribution sera portée chaque année au budget de l'Union synodale, comme jusqu'à présent. Le Conseil synodal arrête les dispositions d'application.
- Point 12: Postulats: Aucun postulat urgent n'a été déposé.
- Point 13: Motions urgentes év.: Aucune motion urgente n'a été déposée.
- Point 14: Postulats urgents év.: Aucun postulat urgent n'a été déposé.
- Point 15: Interpellation des députées Ivana Fučík, Vreni Gschwind, Barbara Schläppi concernant les questions d'attribution des postes pastoraux. Il est répondu à l'interpellation.
- Point 16: Résolutions et pétitions éventuelles
 - Point 16.1: Résolution concernant l'initiative « Halte à la surpopulation » d'Ecopop. Décision: La résolution concernant l'initiative « Halte à la surpopulation » d'Ecopop est acceptée
 - Point 16.2: Pétition: La lettre ouverte « Un signe de vie de la base... » de la Société pastorale de la Haute-Argovie au Synode de l'Union synodale des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure du 14 mai 2014 est reçue comme pétition. Le bureau du Synode y répond.

3

Décision du Synode d'été soumise au référendum Abrogation de l'art.145 et modification de l'art.145a, al.1 du Règlement ecclésiastique

Décision de la session du Synode du 20 mai 2014 soumise à référendum: suppression du Chapitre diaconal; abrogation de l'article et modification de l'article 145a alinéa 1 du Règlement ecclésiastique.

Afin de procéder à la suppression du chapitre diaconal, les adaptations suivantes au Règlement ecclésiastique du 11 septembre 1990 (RLE 11.020) ont été décidées lors de la session d'été du 20 mai 2014:

1) Article 145 [*abrogé*]

2) Article 145a alinéa 1

Le Conseil synodal règle par voie d'ordonnance les détails relatifs au mandat et aux tâches des collaborateurs socio-diaconaux ainsi qu'à l'organisation et la forme de l'installation dans leur ministère; il en va de même pour le chapitre diaconal.

Le référendum peut être lancé contre l'une, plusieurs ou l'ensemble de ces modifications

- a) par 20 '000 membres de l'Eglise réformée évangélique, au moins, possédant le droit de vote en matière ecclésiastique ou
- b) par 20 paroisses de l'Eglise réformée évangélique dont chacune en a décidé ainsi séparément, lors d'une assemblée de paroisse convoquée et menée conformément à la loi ou
- c) par l'Assemblée de l'Eglise jurassienne.

La demande de référendum doit être déposée jusqu'au **14 novembre 2014** à l'attention du Conseil synodal de l'Union synodale réformée évangélique de Berne et du Jura, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25.

Bases légales: art. 18 let. a, et art. 23 de la Constitution de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne, du 19.3.1946 (RLE 11.010), en lien avec l'art. 6 al. 3 lett. a, et art. 10 de la «Convention jurassienne» du 16.5./14.6.1979 (RLE 71.120).

Lors de sa séance du 22 mai 2014, le Conseil synodal a prononcé la révision totale de l'Ordonnance sur la Catéchèse.

La nouvelle *«Ordonnance sur la Catéchèse dans la partie francophone des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure»* constitue une adaptation à l'ordonnance correspondante applicable à la partie germanophone («Verordnung über die kirchliche Unterweisung im deutschsprachigen Gebiet der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn und über das katechetische Amt vom 13. Dezember 2012»). Elle prend notamment en compte les conditions et réalités applicables à la catéchèse dans l'arrondissement du Jura. Au niveau de sa terminologie, elle s'appuie sur la version partiellement révisée du Règlement ecclésiastique.

Dans le cadre des prérogatives du Règlement ecclésiastique, l'ordonnance du 22 mai 2014 régleme:

- la mission de l'Eglise en matière de transmission de la foi et de catéchèse,
- les tâches de la catéchèse, la forme de l'enseignement, son organisation et les principes du plan de l'instruction religieuse,
- les tâches des catéchètes,
- l'engagement de catéchètes et d'autres collaboratrices et collaborateurs de la catéchèse.

Elle contient également des recommandations aux paroisses relatives aux conditions d'engagement des catéchètes. L'ordonnance est applicable à l'ensemble des régions de langue française de la compétence territoriale des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Restent réservées d'éventuelles dispositions spécifiques à l'arrondissement ecclésiastique du Jura concernant la catéchèse spécialisée pour personnes vivant avec un handicap.

La nouvelle ordonnance remplace celle du 29 juin 1994 et sera mise en vigueur le 1^{er} août 2014. Jusqu'à cette date, elle peut être consultée et téléchargée sur [www.refbejuso.ch/actes législatifs](http://www.refbejuso.ch/actes_législatifs) sous la rubrique «Nouveaux règlements (pas encore en vigueur)». Dès sa mise en vigueur, l'ordonnance portant le numéro 44.030 sera mise en ligne dans le recueil des actes législatifs (RLE).

L'Ordonnance sur la Catéchèse peut être également commandée sur papier: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, Case postale 511, 3000 Berne 25 (merci de joindre une enveloppe-réponse pré-adressée).

5

Guide à l'intention des paroisses mis à jour « Autonomie et liberté d'action des paroisses »

Dans sa séance du 8 mai 2014 le Conseil synodal a adopté la nouvelle version de la brochure «Autonomie et liberté d'action des paroisses» à l'intention des paroisses évangéliques-réformées du canton de Berne.

Cette brochure se situe dans la continuité du guide homonyme publié en 2004. Elle définit la distinction entre affaires intérieures et affaires extérieures de l'Eglise et explique la signification des règlements d'organisation des paroisses. En outre, elle précise l'autonomie et la liberté d'action de ces dernières. La question des fondements théologiques est abordée dans un paragraphe particulier.

Ces dix dernières années, diverses modifications sont intervenues dans le droit cantonal et ecclésial de référence nécessitant la mise à jour de la brochure précitée. La nouvelle version intègre toute l'évolution de la législation mais conserve une présentation et une structure identiques à la version antérieure qui ont fait leurs preuves. Après une partie explicative des différentes notions, le lecteur trouvera une grande variété d'exemples classés selon différentes situations et degrés de contrainte.

La brochure dans sa version actualisée peut être téléchargée sur Internet (www.refbejuso.ch, rubrique «Actes législatifs») dans le recueil des informations ecclésiales (RIE) sous le n° I.A.2. Elle peut également être commandée sur papier à l'adresse suivante: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25 (merci de joindre une enveloppe réponse pré-adressée).

6

Appel aux paroisses Veuillez signaler les changements de personnes

Afin de pouvoir gérer au mieux le carnet d'adresses des collaboratrices et collaborateurs des paroisses, les Services généraux des Eglises refbejuso ont besoin d'être informés de toute mutation.

Les avis de mutations dans les paroisses sont réglés dans le Règlement ecclésiastique par l'article 103 « Services, ministères, collaborateurs », al. 5 :

« La paroisse communique au Conseil synodal les noms et la fonction des personnes qui, au sein de la paroisse, exercent un ministère ».

Vous trouverez le formulaire « Annonce des membres du conseil de paroisse ainsi que des collaboratrices et collaborateurs » à la page d'accueil du site www.refbejuso.ch sous « Refbejuso à portée de clic ». Veuillez signaler, par courriel, tout changement au niveau du personnel à zd@refbejuso.ch. Un grand merci.

7

Préavis Conférences des présidences 2014

Cette année, les rencontres entre le Conseil synodal et les président-e-s de paroisse seront consacrées à la question de savoir ce qui fait qu'une paroisse soit attrayante, rayonnante, attachante. Cette question revêt une importance particulière au moment où la relation entre l'Eglise et l'Etat fait l'objet de nombreuses discussions.

Ces conférences auront lieu :

- mardi 9 septembre à Berthoud
- mercredi 17 septembre à Berne
- mardi 4 novembre à Lyss
- jeudi 6 novembre à Bienne (en français)
- jeudi 20 novembre à Spiez

Elles durent de 17 à 20 heures et seront suivies d'un apéro riche.

Les invitations seront lancées prochainement.

Le Conseil synodal se réjouit de vous rencontrer et vous prie de bien vouloir réserver la date qui vous convient.

8

Nouveaux ministres Installations

Installation de la **pasteure Lore Rahe Schopfer** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 23 mars à l'église de Krichlindach, par la pasteure Judith Pörksen Roder.

Installation du pasteur Richard Stern (précédemment à Kirchberg) le 25 mai au Centre paroissial d'Ittigen par le pasteur Iwan Schulthess.

Installation de la pasteure Martina Häsler (précédemment pasteure dans une autre fonction) à la paroisse de Heimberg dans le cadre du culte en plein air du 8 juin à Steffisbourg, par le pasteur Matthias Inniger, Berne.

9

Dimanche de la Bible du 31.8.14
La Bible, parole de réconfort

En attribuant au Dimanche de la Bible 2014 le thème « *Je suis le Seigneur, celui qui vous guérit* » (Exode 15.26), la Société biblique suisse met en lumière le rôle de consolateur que la Bible peut jouer en cas de maladie. Mais aussi le rôle d'ami qui pose des questions déroutantes et aide ainsi à retrouver le chemin vers la vie. Les fonds récoltés lors de ce Dimanche de la Bible seront attribués au projet national « *Des bibles pour les patients* », lancé cette année.

La Société biblique suisse invite toutes les Eglises à célébrer une fois par an un Dimanche de la Bible. Elle entend ainsi renforcer la conviction que la Bible est le fondement de la foi de tous les chrétiens.

La date de cette célébration varie en fonction des habitudes locales et régionales. Au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, elle aura lieu cette année le 31 août.

Dès le 8 août prochain, vous trouverez sur le site www.la-bible.ch des méditations bibliques, des projets de cultes et des idées pour la célébration du Dimanche de l'Eglise ainsi qu'une annonce de collecte. Il est également possible de commander toute la documentation sur papier auprès de la Société biblique suisse (dolly.clottu@la-bible.ch) au prix de 10 francs.

Le Conseil synodal vous remercie cordialement pour votre engagement et vos dons et invite les paroisses à verser le fruit de la collecte du Dimanche de la Bible sur le compte des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3.

Pour tout complément d'information : www.la-bible.ch, actualités, Dimanche de la Bible.

10**Résultat des collectes
Dimanche de l'Eglise 2014**

La collecte du Dimanche de l'Eglise 2014, consacré au thème « Différents comme nous tous », a rapporté Fr. 58'997.50 (contre Fr. 52'735.15 en 2013, Fr. 47'170.55 en 2012 et Fr. 57'568.- en 2011).

L'argent récolté a été divisé en trois parts égales (Fr. 19'665.85) et versé aux organisations suivantes :

- Berne : « zäme läbe – zäme fyre » (vivre ensemble – célébrer ensemble), plate-forme d'information concernant les cultes et les offres s'adressant aux personnes vivant avec un handicap.
- Arrondissement du Jura : fonds de parrainage Pro Infirmis
- Soleure : rodania à Granges – fondation pour les personnes vivant avec un handicap lourd.

Le Conseil synodal adresse ses chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ce beau résultat.

11**Appel aux paroisses
Recherchons anciens rapports en français**

Les archives d'Etat conservent également les rapports annuels et décennaux des Eglises Berne-Jura-Soleure. Malheureusement, il leur manque les rapports décennaux en français, datant des années 70 et avant.

Le Conseil synodal invite les paroisses et les personnes privées qui auraient conservé d'anciens rapports décennaux en français et qui seraient disposées à les remettre aux archives d'Etat de prendre contact avec le service de la communication des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, kommunikation@refbejuso.ch, 031 340 24 24.

12

Prochaine Circulaire
Délai de rédaction 15 août 2014

Pour la Circulaire de septembre/octobre, le délai de rédaction est fixé au **15 août 2014**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 août** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 août** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **23 août** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölfistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} juillet 2014 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable de la communication :



Hans Martin Schaer

Documents joints à la présente Circulaire

	Pasteur(e)s et Prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	Député(e)s au Synode	Catéchètes	Autres personnes Intéressées
FONDIA : rapport annuel 2013 et présentation des projets	X			X			

Abonnez-vous à notre newsletter !

Notre newsletter « info refbejuso.ch » vous fournit des informations détaillées concernant des cours proposés, des manifestations, des annonces d'actualité. Vous avez la possibilité de l'abonner sous www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.

Changements d'adresse

Merci de communiquer vos changements d'adresse dans les meilleurs délais aux Services centraux, zd@refbejuso.ch, ou tél. 031 340 24 24. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera.